chronique internationale

QUELQUES ASPECTS DE L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ESPACES NATURELS FÉDÉRAUX AUX USA

T. MOIGNEU

Il ne s'agit pas ici d'une monographie exhaustive mais de la présentation de quelques aspects caractéristiques, singuliers, susceptibles de nourrir la réflexion des gestionnaires des espaces homologues français.

*
**

Le contact avec la nature est une composante majeure de la culture du peuple américain. Depuis l'époque héroïque et la conquête de l'Ouest, dans ce vaste pays, faiblement peuplé, les ressources naturelles ont toujours été abondantes et disponibles, pourvoyant aux besoins des pionniers et permettant le développement de l'économie nationale. Elles offrent maintenant des opportunités de loisirs dont les Américains sont, depuis les années cinquante, sans cesse plus nombreux à profiter.

Jusque la fin des années soixante-dix, l'État fédéral, propriétaire du tiers du domaine national (276 millions d'hectares gérés par sept agences d'État, dont le Forest Service et le National Park Service) jouait le rôle prépondérant dans la politique des loisirs de plein air.

Entre 1965 et 1976, le temps global annuel de loisirs dans les espaces fédéraux est passé de 310 millions de jours-visiteurs [1] à 570 millions, pour connaître un tassement et se stabiliser à 550 millions. Le rythme de croissance est maintenant calé sur celui de la démographie, soit 1 % par an. Le nombre de visites quant à lui n'a cessé de croître depuis la guerre (+ 3 % par an depuis 1977).

(1) Le jour-visiteur correspond à une durée de visite de 12 heures effectuée par un ou plusieurs visiteurs.

Les forêts nationales (propriétés de l'État fédéral) sont le plus grand pourvoyeur de loisirs de plein air des USA, tant en quantité, 42 % du temps passé, que pour la variété des activités offertes.

La tendance actuelle est à des visites plus nombreuses, mais de plus courte durée et dans des espaces plus proches des agglomérations, que par le passé.

L'OFFRE EN ESPACES NATURELS OUVERTS AU PUBLIC

Propriétaire	Surface (millions ha)			Surface disponible par habitant (ha/hab.)		
	Total USA	Nord-Est des USA	France	Total USA	Nord-Est des USA	France
État fédéral	276,5	5,3	—	1,15	0,047	—
États	24	9	2,1	0,10	0,080	0,038
Collectivités locales	1	0,4	2,6	0,004	0,004	0,047
Total public	301,5	14,7	4,7	1,25	0,131	0,085
Privé	119	39,6	—	0,50	0,35	0
Total	**420,5**	**54,3**	**4,7**	**1,75**	**0,481**	**0,085**

Globalement, l'offre d'espaces naturels publics aux USA (1,25 ha/hab.) est très supérieure à celle de la France (0,085 ha/hab.).

Mais la plupart de ces espaces sont situés loin des zones très peuplées (Ouest, Alaska). Ainsi dans le Nord-Est des USA où la présence foncière fédérale est faible, l'offre publique n'est, elle, plus que de 0,131 ha/hab. (1,5 fois celle de la France) et, de plus, les espaces concernés sont assez éloignés des centres urbains (entre 2 et 4 heures de route).

L'État fédéral et les États investissent pour réduire le déficit de cette région en espaces de, relative, proximité.

L'offre privée y est importante et représente une potentialité d'amélioration.

L'accueil sur les terrains fédéraux

	Superficie (M ha)	Visites 1986 (M jours × visiteurs)	Nombre de jours × visiteurs/ha
Ministère de l'Intérieur :			
Bureau of Land Management (BLM)	127,6	23,7	0,19
Fish and Wildlife Service (FWS)	34	7,2	0,21
National Park Service (NPS)	31	115,3	3,72
Bureau of Reclamation (BR)	2,5	24,1	9,88
Ministère de l'Agriculture :			
Forest Service (FS)	76,5	226,5	2,96
Army Corps of Engineers (COE)	4	144,2	36,05
Tennessee Valley Authority (TVA)	0,4	5	12,5

Un gestionnaire de terrains fédéraux : le Forest Service

Créé en 1905, le « Forest Service » est un service du ministère de l'Agriculture. Il gère les forêts nationales (76,5 millions d'hectares), coopère avec les États, collectivités et propriétaires privés ; il dirige la recherche sur la forêt et les produits forestiers.

Cet organisme a été conçu, dès le départ, de manière très décentralisée pour pouvoir s'adapter à la diversité des situations que compte cet immense pays.

Tous les éléments susceptibles d'éviter des tendances centrifuges néfastes à l'unité du système ont été mis en place : nette séparation des fonctions de direction et de gestion, « management par objectifs », indicateurs de gestion, profusion de directives techniques et administratives regroupées dans le « Manuel » du Forest Service, réseau informatique.

La gestion des forêts nationales s'articule à partir de quatre niveaux : Direction générale, Direction régionale (9), Forêt (156), Ranger District (644).

La gestion est globalement très extensive. La surface d'une forêt varie de 400 à 700 000 hectares. Le district ranger, qui gère en moyenne 115 000 hectares, représente le niveau de décision le plus proche du terrain. Il est assisté d'une équipe de collaborateurs spécialisés chacun dans une activité et dont la compétence s'exerce sur l'ensemble du district.

Cette organisation est adaptée au principe du « multiple use and sustained yield » qui stipule que la gestion doit optimiser la production des diverses ressources de la forêt, du bois bien sûr, mais aussi de l'eau, des animaux, des paysages de qualité, de la nature sauvage, des minéraux, des possibilités de récréation...

Malgré ses caractéristiques (33 700 employés à plein temps ; 9,5 milliards de francs de recettes propres ; 13,9 milliards de francs de dépenses ; 51 millions de m^3 vendus en 1987), le Forest Service n'a pas d'autonomie budgétaire, ce qui bride le niveau de crédits dont il peut disposer et les soumet à de grandes fluctuations, peu compatibles avec une gestion à long terme.

AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

Les principes régissant l'accueil dans les forêts nationales américaines et françaises semblent assez convergents. Les différences observées tiennent essentiellement à des facteurs d'échelle et de répartition géographique. D'une manière générale, les forêts nationales américaines sont considérablement plus grandes que les forêts françaises, ce qui autorise en moyenne une répartition des visiteurs à l'hectare moins forte.

Étant souvent assez éloignées des centres urbains, elles doivent être dotées d'équipements lourds destinés à répondre aux besoins de base des visiteurs (toilettes, aires de pique-nique et campings, voire hébergement).

Les forêts nationales offrent l'éventail d'activités de loisirs le plus large de tous les terrains fédéraux allant de zones très équipées, comme les stations de ski de descente, jusqu'aux zones en réserve naturelle, propices à la randonnée.

L'accueil du public fait l'objet d'une réflexion globale sur la demande, et la capacité du milieu et du gestionnaire à répondre à cette demande. Cette réflexion porte sur l'évolution de la situation pendant les cinquante ans à venir. Des bilans sont établis tous les cinq ans pour réviser les prévisions d'actions et établir un programme quinquennal.

La programmation et les bilans qui s'appuient sur des comptages réguliers de population conduisent à une connaissance précise de l'équilibre offre-demande et facilite les choix politiques.

WARNING
MANY VISITORS WERE GORED
BY BUFFALO LAST SUMMER
BUFFALO CAN WEIGH 2000 POUNDS
AND CAN SPRINT AT 30 MPH,
THREE TIMES FASTER THAN YDU CAN RUN
THESE ANIMALS MAY APPEAR TAME BUT ARE
WILD, UNPREDICTABLE, AND DANGEROUS
DO NOT APPROACH BUFFALO

Photos T. Moigneu

Photo 1 : Aire d'accueil à Sierra National Forest. Sanitaires, eau potable, téléphone.

Photo 2 : Sequoia National Park.

Photo 3 : Les zones sauvages. Des régles à respecter.

La politique de zonage

Le plan d'aménagement forestier divise la forêt en zones de gestion bénéficiant d'objectifs précis qui formalisent au cas par cas le dosage entre production de bois, accueil du public et autres « productions » de la forêt.

L'accueil du public s'exerce selon deux modalités :

— L'accueil intensif dans des zones proches des villes ou sur des sites très attractifs, comportant en général de l'eau. La fréquentation est intense et localisée. On y trouve toilettes, aires de pique-nique, eau potable, terrains de camping, téléphone, ... voire des capacités d'hébergement.
Ces zones sont équipées de manière à préserver au mieux le milieu. Elles accueillent environ 40 % de la fréquentation.

— L'accueil diffus : la fréquentation est diluée sur des équipements linéaires sommaires (pistes,...). On y pique-nique, campe, randonne, chasse, pêche. Des toilettes peuvent être installées aux points stratégiques. Les véhicules tous-terrains et les motos sont autorisés, sous conditions, dans certains endroits.

Standardisation - Normalisation

Les gestionnaires du Forest Service disposent de quantités d'instructions, directives, normes, guides, susceptibles de les aider dans leur travail. Tous ces outils sont régulièrement remis à jour et représentent le savoir-faire de l'Établissement. Renforcés par le réseau informatique (incluant des banques de données sur les normes de certains équipements), ils permettent de tirer le meilleur de toutes les expériences et engendrent de fortes économies d'échelle.

Depuis vingt ans, l'État a créé des systèmes spécialisés de récréation, National Recreation Areas, National Wilderness Preservation System, National Wild and Scenic Rivers and the National Trails System. La politique fédérale se partage ainsi entre deux tendances :

— soit offrir le maximum de zones gérées selon le principe du « multiple use » où l'éventail des activités est large et les restrictions limitées ;

— soit spécialiser des zones susceptibles d'offrir une haute qualité de service pour des activités sélectionnées (aires d'accueil dense, zones « sauvages »,...), non agressives, mais assorties de fortes restrictions pour les usages non privilégiés. La création de telles zones réduit d'autant les espaces relevant du « multiple use ».

La surfréquentation existe dans les zones les plus attractives. Ainsi les parcs du Yosemite (Californie) et du Grand Canyon (Arizona) supportent à certaines époques une population de petite ville avec toutes les nuisances afférentes, y compris les embouteillages.

Dans ces cas extrêmes, les gestionnaires mettent en service des navettes de bus ou empêchent l'accès lorsqu'un certain niveau de fréquentation est atteint. Les autres sujétions connues en France : vandalisme, ordures, piétinement, incendies, motos, existent également.

LES ÉTUDES D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Les Américains sont légitimement fiers des paysages grandioses que recèle leur pays. La préservation de ces paysages a été une des premières motivations des promoteurs du concept du parc national. Dès la fin du XIX^{e} siècle, des mouvements en faveur de la protection de la nature et des sites (Appalachian Mountain Club, Sierra Club,...) ont vu le jour et cherché à infléchir les actions de l'État fédéral dans ce sens.

Depuis la dernière guerre, la sensibilité à l'environnement a progressé dans l'opinion publique. En 1969, a été promulgué le National Environnemental Policy Act (NEPA) qui impose aux agences fédérales, dont le Forest Service, de réaliser une étude d'impact sur l'environnement pour l'essentiel de leurs projets, coupes comprises.

En 1976, le National Forest Management Act a étendu la procédure de l'enquête publique à l'élaboration et à la révision des aménagements forestiers, lesquels sont conçus pour dix ans.

Les études préparatoires à l'aménagement d'une forêt nationale qui compte en moyenne 500 000 ha sont menées par une équipe pluridisciplinaire comprenant forestiers, ingénieurs, écologistes, hydrauliciens, paysagistes provenant des divers niveaux du Forest Service.

Les autres administrations concernées et le public sont informés dès le début de la procédure et invités à formuler leurs desiderata. Le projet pourvu de plusieurs scénarios leur est ensuite soumis. La solution la plus appropriée est retenue à l'issue de cette phase de concertation.

Lors de la mise en œuvre d'équipement ou de coupes, des analyses plus fines doivent être réalisées et le public une nouvelle fois consulté.

Toutes les décisions prises à l'issue de ces consultations sont susceptibles d'appel, qu'il s'agisse d'une campagne de coupes, d'un plan d'aménagement ou de directives régionales. De l'avis des forestiers, la procédure d'étude d'impact a amélioré, enrichi les solutions proposées et évité un certain nombre d'erreurs. Mais cette procédure est lourde, longue et coûteuse. La conception d'un aménagement dure environ cinq ans, celle d'une zone de coupes peut aller jusqu'à trois ans.

LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LES FORÊTS NATIONALES

Dans l'optique du « multiple use », le paysage est considéré comme une ressource, au même titre que le bois, la faune et doit donc aussi être inventorié, analysé, géré, protégé. De plus, l'obligation de réaliser une étude d'impact lors des coupes conduit à une prise en compte systématique du paysage dans la gestion.

Le Manuel du Forest Service donne les directives en matière de gestion paysagère et des brochures spécialisées détaillent les principes et les techniques à utiliser.

L'aménagement forestier comprend une cartographie des différentes unités paysagères affectées des objectifs visuels optimaux.

Lors de la réalisation des travaux ou des coupes, des études complémentaires plus fines sont réalisées.

La taille des coupes rases est d'autant plus faible que le lieu est sensible et en principe aucune unité d'une zone de coupes rases ne dépasse les 15 hectares (hors Alaska).

Pour faire face à cette contrainte de gestion, le Forest Service est devenu le premier employeur de paysagistes du pays (260).

Les logiciels de visualisation des coupes en trois dimensions sont à l'honneur. Ils ont deux fonctions :

— d'une part, aider le concepteur à dessiner les contours de sa coupe de la manière la plus appropriée. Pour cela, le logiciel calcule les vues de la coupe, en perspective (figure 1, p. 287) ;

— d'autre part, montrer au public quel aspect aura la coupe.

Le Forest Service emploie largement le logiciel PC New Perspectives performant en tant qu'aide à la décision mais beaucoup moins comme outil de communication avec le grand public.

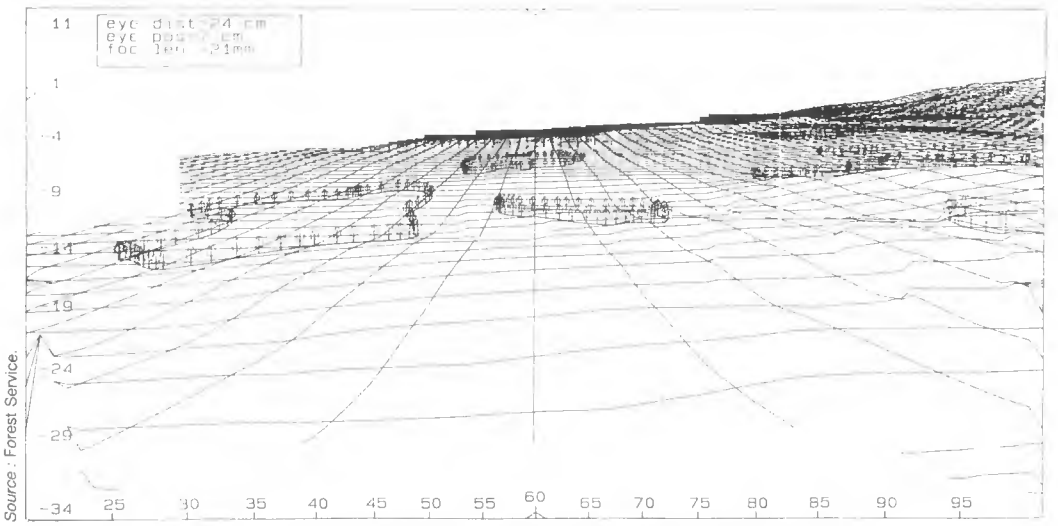

Source : Forest Service.

Figure 1 **SIMULATION D'IMPACT DE COUPE - WHITE MOUNTAIN FOREST**

Actuellement sont expérimentés des logiciels capables de simuler l'impact visuel des coupes, à partir d'images vidéo de la parcelle à couper.

LES ZONES « SAUVAGES » (WILDERNESS)

Le concept de zone « wilderness » naît en 1924 avec la classification des forêts primaires par le Forest Service.

Il s'agit de zones de nature proches de l'état primitif, restées comme telles du fait de l'immensité du territoire américain, de son peuplement tardif et de l'éloignement des zones habitées. Elles sont en général de grande étendue (> 2 000 ha), protègent les milieux, et pas seulement certaines espèces. Les milieux représentés sont très variés : forêts, déserts, zones humides, zones d'altitude,...

Ces « zones sauvages » sont regroupées en réseau, le National Wilderness Protection System, sans que cela impose de changement de gestionnaire ni une parfaite similitude dans les règles de gestion.

La protection de ces zones a toujours été très forte, mais les principes de « gestion » de ces espaces ont beaucoup évolué, notamment dans les parcs nationaux.

À l'origine, l'action des gestionnaires visait la protection contre les agressions que pouvaient subir les sites grandioses (promoteurs, feux,...) et l'accueil des visiteurs (destruction des prédateurs dangereux).

Depuis les années soixante, les progrès de l'écologie ont conduit le gestionnaire à laisser les écosystèmes évoluer librement, ou à restaurer les équilibres perturbés (restauration des habitats).

L'objectif de ces zones est de les préserver pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Dans ce but, les zones « sauvages » sont dotées d'un plan de gestion prévoyant un programme d'études et de recherches, une surveillance constante, et certaines actions (restauration, réintroduction d'espèces ou éradication d'espèces exotiques). Les actions de gestion doivent toujours respecter le principe de l'outil minimal pour l'impact minimal.

Ces zones témoins de l'Amérique primitive sont ouvertes au public en quête de sensations exceptionnelles. Elles reçoivent une fréquentation de 15 millions de jours-visiteurs (dont 85 % en forêt nationale).

Les engins à moteur, la cueillette des végétaux et l'enlèvement des minéraux sont prohibés, les conditions de bivouac réglementées. La chasse est autorisée en forêt nationale. La fréquentation est contrôlée, voire contingentée.

Les zones « wilderness » sont une ressource qui n'existe plus en Europe de l'Ouest. Grâce à l'étendue de leurs territoires, les Américains ont pu affecter de vastes espaces à cette fonction : en 1989, 36 millions d'hectares bénéficiaient de ce régime dont 13 millions d'hectares en forêt domaniale (soit 17 % de la surface).

Les quantités d'études menées dans les zones sauvages donnent aux gestionnaires une connaissance de plus en plus approfondie des équilibres naturels et leur permettent d'affiner la gestion. La notion d'écosystème prend chaque jour plus de sens. Les frontières administratives n'existent pas pour le feu, la faune, la flore, les nappes superficielles et il faut maintenant gérer les interférences entre les zones sauvages et le reste du territoire. C'est dans cette optique qu'a été créée une structure regroupant les gestionnaires des parcs nationaux de Yellowstone et Grand Teton et ceux des six forêts nationales contiguës regroupant 5 millions d'hectares d'un seul tenant.

L'INFORMATION DU PUBLIC

Tous les gestionnaires de milieux naturels ouverts au public doivent concilier deux objectifs contradictoires : accueillir le public et préserver le milieu. Pour le National Park Service (NPS), gestionnaire des parcs nationaux, qui reçoit 370 millions de visites par an, l'information est une mission prioritaire pourvue d'objectifs précis :

— Les visiteurs doivent disposer facilement du mode d'emploi du parc (quoi faire, où, comment...).

— Ils doivent pouvoir s'enrichir intellectuellement et, en connaissant mieux les mécanismes naturels, comprendre, aimer et enfin protéger le parc.

— L'information cherche également à développer le soutien du public à l'action de préservation de la nature et en particulier à celle des parcs nationaux.

Chaque parc possède un programme d'information du public, composante du plan de gestion du parc. Il énumère les activités à mener et les techniques et moyens devant y être consacrés.

Les techniques utilisées s'appuient sur le concept « d'interprétation » qui promeut l'expérimentation personnelle, l'approche sensorielle, la participation.

La recherche de la satisfaction du visiteur est un objectif du NPS.

Le contact humain est particulièrement privilégié, car jugé essentiel pour la qualité du service rendu, ce qui conduit à une grande disponibilité des « rangers » pour le public.

Une démarche professionnelle où rien n'est laissé au hasard : but précis, objectifs quantifiés, résultats vérifiés et évalués, recherche des améliorations permanente. La stratégie de l'informa-

tion met en œuvre une panoplie de moyens (contacts avec les rangers, visites guidées, causeries, feux de camps, sentiers pédagogiques, journaux du parc, documentation, audiovisuels, radio, signalisation, visitors centers, musées, prestations d'information par les concessionnaires). Tout ce qui peut être standardisé l'a été pour simplifier le travail de chacun, le rendre plus efficace et permettre de consacrer l'essentiel du temps et des moyens au contact avec le public.

Le NPS entretient soigneusement son image et celles des parcs. Dans un parc, tout se « lit » clairement et facilement. Bien que les parcs soient très différents, le visiteur y trouve les mêmes points de repères : la « porte » qui symbolise la frontière entre deux mondes, l'organisation des zones équipées pour l'accueil, avec le visitor center et les services habituels, l'uniforme des rangers. La signalisation, les panneaux d'information, la documentation elle-même sont normalisés, autant de dispositions qui facilitent la vie de l'usager et renforcent l'image des parcs.

Une documentation particulièrement efficace

Le centre spécialisé de Harper's Ferry supervise tout ce qui a trait à l'information grand public. Pour la documentation, il a conçu avec des graphistes privés une charte graphique permettant de normaliser toutes les publications du NPS.

Ceci a permis :

— de réduire les coûts de conception des maquettes et d'impression des brochures ;

— d'améliorer l'efficacité des documents ;

— de renforcer l'identité du Park System et du NPS grâce à l'homogénéité de présentation de la documentation d'un parc à l'autre.

4

Is our love for the great outdoors killing our forests?
Last year, millions of Americans went wild over the great outdoors.
We camped, hiked and biked across our nations forests in record numbers.
Unfortunately, too many people abused the fine line between nature and recreation.
They littered campsites.
Painted rocks, carved on trees. Even hacked apart picnic tables to feed their fires.
Vandalism won't kill our forests. It will just make the great outdoors harder and harder to find.
Vandalism.
It's time to draw the line.
Give a hoot. Don't pollute.

5

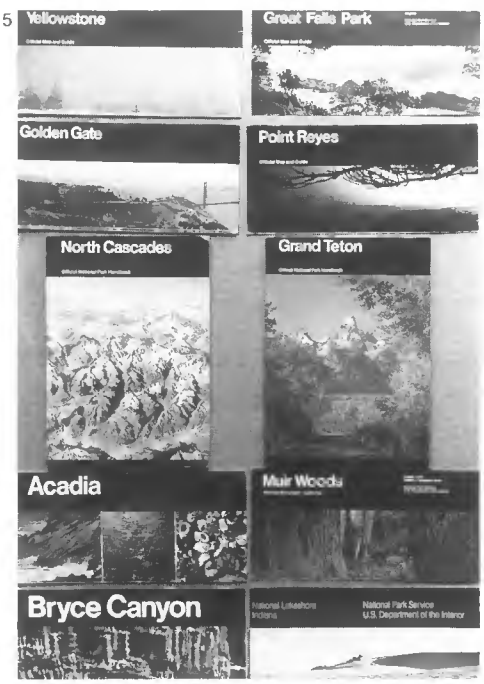

Photo 4 : Campagne d'information sur la propreté de la forêt.
Photo 5 : Une présentation homogène pour tous les parcs. *Photos T. Moigneu*

Lors de la conception d'une brochure, grâce à la charte et à ses normes, la réflexion peut ainsi être consacrée essentiellement au message à faire passer et à l'illustration de ce message.

7,5 % du budget du NPS (75 millions de dollars) sert à l'accueil et l'information du public (dont 4 millions de dollars pour la documentation).

LES MOYENS POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

Le financement de l'accueil du public dans les espaces fédéraux est à la charge de l'État fédéral. Il est vrai que la fréquentation de ces espaces n'est pas essentiellement le fait de la population locale, à cause du relatif éloignement des forêts par rapport aux zones urbanisées. Le coût de l'accueil du public représente 6 % des dépenses du Forest Service pour son activité dans les forêts nationales (113 millions de dollars). Non seulement les collectivités ne participent pas au financement, mais l'État leur verse même 25 % de ses recettes pour financer les routes et les écoles dans les comtés de situation des forêts.

Depuis plusieurs années, le parc d'équipements d'accueil se dégrade faute de crédits suffisants. Le passif est estimé à 297 millions de dollars.

Le déficit budgétaire fédéral et celui des États permettent difficilement de couvrir les besoins grandissants d'accueil du public. Des droits sont maintenant demandés pour l'usage d'équipements spécifiques (camping) ou sophistiqués, mais les prestations de base (routes, informations, visitors centers, toilettes, tables de pique-nique, eau potable) restent gratuites. En 1987, le Forest Service a ainsi récolté 30,6 millions de dollars de recettes (soit 27 % des dépenses d'accueil du public). Compte tenu de la conjoncture économique, le recours aux redevances devrait encore augmenter.

Concessions

Le recours à des concessionnaires pour assurer des prestations d'accueil est très important dans les espaces fédéraux.

Les concessionnaires ont la charge de l'alimentation et du logement dans les parcs nationaux et celles des stations de ski et de certains campings en forêt nationale. En 1987, les concessions du NPS ont réalisé un chiffre d'affaires de 469 millions de dollars (budget NPS : 1 000 millions de dollars).

Le secteur privé est bien plus efficace qu'une administration pour fournir ce type de prestations personnalisées et son champ d'action devrait s'élargir.

Partenaires et entreprises privés

En 1987-1988, le Forest Service a lancé « Great American Outdoors », une opération destinée à développer le parrainage, par des entreprises privées, d'actions visant à améliorer la qualité de l'accueil du public en forêt et à mieux faire connaître les forêts nationales qui restent dans l'ombre des parcs nationaux. Dès la première année, le Forest Service a pu ainsi collecter près de 1 million de dollars.

Les volontaires

Le bénévolat pour la nature est particulièrement développé aux USA. Un Américain sur trois a été volontaire.

En 1988, le Forest Service (36 700 emplois) a accueilli 65 000 volontaires, soit l'équivalent de 1 830 employés à plein temps pour une valeur de 25,5 millions de dollars.

Le bénévolat est organisé et vécu comme un échange entre le volontaire et la structure qui l'accueille.

Les agences ont ainsi bénéficié d'un accroissement considérable de personnel à moindre coût et de prosélytes de leur action, les volontaires quant à eux acquièrent de l'expérience dans le travail puisqu'ils sont formés, encadrés et réellement associés à la gestion.

Associations

Les USA comptent beaucoup d'associations, souvent puissantes, axées sur la protection de l'environnement.

Leurs moyens financiers leur permettent de mener des programmes ambitieux, d'embaucher des techniciens qualifiés.

Certaines achètent et gèrent des espaces naturels (The Nature Conservancy : 118 millions de dollars de budget en 1988). Elles constituent des groupes de pression auprès des élus, et notamment du Congrès pour infléchir les textes législatifs dans le sens d'une plus grande protection de la nature.

CONCLUSIONS

Après une période d'explosion, la fréquentation des espaces naturels par le public connaît maintenant une croissance mesurée mais constante. Dans les sites les plus sollicités, une restriction des usages les plus perturbants se fait jour.

L'énorme passif dans l'entretien des équipements d'accueil du public, tant en forêt nationale que dans les parcs, a bien du mal à ne pas croître dans le contexte actuel de déficit budgétaire de l'État fédéral.

Aussi, depuis l'avènement des Républicains, la politique d'accueil s'ouvre-t-elle résolument au privé : partenariat avec les collectivités et les entreprises, ouverture au public des espaces privés, recours aux concessionnaires.

T. MOIGNEU
Ingénieur du GREF
Direction régionale Ile-de-France
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
Boulevard de Constance
77309 FONTAINEBLEAU CEDEX